

Les espèces sédentaires chassables

LE GRAND GIBIER

LE CERF

1) POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none">• espèce en expansion ouvrant de nouvelles perspectives aux chasseurs de Grand Gibier,• animal noble et symbole de notre Fédération,• le plus gros de nos gibiers présents sur le département,• image très importante pour le Grand Public.	<ul style="list-style-type: none">• espèce susceptible de provoquer des dégâts forestiers importants ainsi que sur les milieux agricoles,• présence uniquement sur certains massifs (Pays de Sault et Chalabrais),• risques de collision importants,• espèce mal venue pour certains chasseurs de sanglier.

2) PROPOSITIONS – RECOMMANDATIONS :

- Développement raisonné du cerf sur certains autres massifs (Montagne Noire)
- Mise en place de plans de chasse prévisionnels déterminant les seuils de population à atteindre.
- Adapter les prélèvements basés sur les trois catégories : cerf -- biche - faon de manière à laisser vieillir les populations.
- Aménager des places de brame moins accessibles pour les visiteurs occasionnels afin de garantir la quiétude des animaux.

3) ENJEUX CYNEGETIQUES :

- Contribuer à atteindre puis à maintenir un équilibre agro-sylvo cynégétique acceptable par tous les partenaires concernés par le Cerf.

Moyens proposés :

- Maintenir un plan de chasse qualitatif par massif forestier.
- Identifier les limites géographiques en termes d'effectifs à ne pas dépasser concernant le développement des populations dans le département.
- Analyser les causes d'un développement anarchique ou mal contrôlé des populations ainsi que les causes d'absence de l'espèce dans des zones propices à son développement.
- Accompagner la colonisation naturelle des populations de cerfs en s'intégrant dans des programmes de lâchers si nécessaire.